

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DEVE 54** Mise à disposition par la Congrégation des Lazaristes d'un jardin (6e) pour son ouverture au public - Convention de gestion.

**Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention avec la Congrégation des Lazaristes pour la mise à la disposition de la Ville de Paris d'un jardin à Paris 6e afin qu'elle l'aménage et en assure l'ouverture au public ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Congrégation des Lazaristes la convention jointe au présent projet de délibération, relative à la mise à la disposition de la Ville de Paris d'un jardin afin qu'elle l'aménage et en assure l'ouverture au public.

Article 2 : La convention est prévue à titre gratuit pour une durée de 10 ans. À l'issue de cette période elle ne sera renouvelable qu'expressément.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**